



*Terre de talents*

*Vie de la cité*

## DÉCISION n°2024/465

**Objet : Contrat de cession de droit d'exploitation pour un spectacle « Anima, la voix des flammes », le 14 décembre 2024 dans le cadre des Féeries de l'Hiver pour l'organisation des fêtes de fin d'année au parc Urbain des Ulis – Compagnie MANDA LIGHTS**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le projet de contrat de prestation de service avec la compagnie MANDA LIGHTS, représentée par M. Richard GILI, Président ;

Considérant que le contrat de cession proposé par la compagnie MANDA LIGHTS correspond à la prestation d'une représentation d'un spectacle « Anima, la voix des flammes », le 14 décembre 2024 dans le cadre des fêtes de fin d'année au parc Urbain des Ulis, du 13 au 15 décembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la politique communale de promotion des activités sportives, culturelles et d'intérêt général proposées par les diverses associations ulissiennes et partenaires, des animations sont pour dynamiser la Ville ;

### DÉCIDE

#### Article 1

De signer un contrat de cession de droit d'exploitation avec la compagnie MANDA LIGHTS, sise 65 rue du réseau Keller à NOISY LE GRAND (93160), pour la représentation d'un spectacle intitulé « Anima, la voix des flammes », le 14 décembre 2024 à 17h40 pour une durée de 40 minutes au théâtre de verdure du parc Urbain des Ulis, dans le cadre des Féeries de l'Hiver pour l'organisation des fêtes de fin d'année, du 13 au 15 décembre 2024.

#### Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 3 370 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106929-20241203-2024-465-AU  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Article 3

Les conditions de cette prestation sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 03 décembre 2024

Clovis CASSAN

Maire des Ulis

